

BUX

by  **ABN·AMRO**

Fiches d'Information sur les Produits

BUX B.V. est une société privée à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) ayant son siège social à Amsterdam, Pays-Bas, enregistrée au registre du commerce de la Chambre de commerce néerlandaise à Amsterdam sous le numéro 58403949. BUX B.V. est agréée comme entreprise d'investissement et surveillée en tant que telle par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (AFM).

1 Introduction

Les présentes fiches d'information sur les produits de BUX contiennent toutes les informations pertinentes concernant Ton compte BUX et les procédures qui s'appliquent à Toi.

Les fiches d'information sur les produits contiennent des informations sur le transfert de fonds et la manière dont Tu peux fournir des informations pour modifier Tes données personnelles. Elles contiennent également les risques généraux et spécifiques liés aux activités d'investissement. Nous T'invitons donc à les lire attentivement et à prendre connaissance de toutes les informations nécessaires avant d'investir avec BUX.

Les fiches d'information sur les produits font partie intégrante du Contrat Client de BUX. Les termes employés dans ce Manuel ont, sauf indication contraire, la même signification que celle qui leur a été donnée dans le Contrat Client de BUX.

2 Exécution simple

BUX offre uniquement des services d'exécution simple. Cela signifie que BUX reçoit et transmet les ordres d'achat et/ou de vente des clients en vue de leur exécution. Merci de prendre conscience que Tu es responsable de telles décisions et que Tu as la maîtrise et le contrôle des investissements se trouvant au sein de Ton portefeuille d'investissement. BUX propose également à ses clients une application BUX très intuitive, qui contient des informations sur divers sujets dont nous T'invitons à prendre connaissance avant d'effectuer des opérations d'investissement.

BUX vérifie également si les Instruments financiers correspondent au niveau de connaissance et de préparation au risque du client. De cette manière, BUX souhaite s'assurer que Tu as une parfaite connaissance des risques et du fonctionnement des Instruments financiers et que Tu as conscience des conséquences potentielles d'un investissement.

3 Compte BUX

Tu trouveras ci-dessous des informations relatives à Ton Compte. Tu y trouveras également des informations sur Tes paramètres et la manière de les modifier.

PIN

Lorsque Tu télécharges l'application BUX, l'une de Tes premières obligations est la création d'un code PIN. Ce code est important et il Te sera demandé à chaque fois que Tu Te connectes. Merci donc de choisir un code PIN dont Tu Te souviendras.

Pour des raisons de sécurité, les employés ne peuvent pas récupérer ou voir le code PIN de Ton Compte.

E-mail

Ton Compte est lié à l'adresse e-mail que Tu fournis lors de Ton inscription. Merci de vérifier que celle-ci est valide, que Tu peux y accéder de tout temps et qu'une telle adresse e-mail est correctement sécurisée.

Connaissance du client (Know Your Customer)

Dans le cadre de Ton inscription, BUX Te posera plusieurs questions portant notamment sur : Ton nom, lieu de naissance, lieu de résidence et sur Ta nationalité et date de naissance. En outre, il Te sera demandé de scanner une pièce d'identité en cours de validité. Grâce à ces informations, BUX sera en mesure de prendre connaissance et de vérifier Ton identité afin de se conformer à ses obligations en matière de connaissance du client.

Boîte de réception

Une boîte de réception personnelle est incluse dans Ton compte BUX. Tu y retrouveras toutes les informations pertinentes concernant les activités sur Ton Compte, telles que le statut de Ton Compte ou celui de l'exécution de Ton Ordre.

Compte

Lorsque Tu ouvres un Compte auprès de BUX, un compte de négociation et en espèces est ouvert. En outre, un Compte de négociation en espèces sera ouvert auprès de ABN AMRO Clearing Bank.

Ton Compte sera créé et disponible dans la devise de Ton pays de résidence au moment de l'ouverture du Compte. Le cas échéant, si Tu possèdes la nationalité danoise, mais que Tu résides et ouvres un Compte aux Pays-Bas, un compte sera créé en devise néerlandaise (EUR) et non en couronne danoise (DKK).

Dès l'instant où Tu deviens Client, un Compte sera ouvert auprès de BUX ainsi qu'auprès de ABN AMRO Clearing Bank. Les deux comptes indiquent le solde que Tu possèdes. Le Compte BUX indiquera également les futurs flux de liquidités qui seront traités sur Ton Compte auprès de ABN AMRO Clearing Bank à la date de valeur. Ton Compte BUX sera accessible via l'application BUX. BUX veillera à ce que le solde affiché dans l'application soit le même que celui de Ton compte de négociation en espèces auprès de ABN AMRO Clearing Bank.

Toutes les transactions effectuées dans des devises étrangères, par exemple l'acquisition d'actions américaines en USD, seront débitées de Ton Compte dans la devise de Ton Compte. Si Ton Compte est libellé en EUR, une conversion de devises sera effectuée de l'EUR vers l'USD ou inversement. Au moment de l'exécution de l'Ordre, le taux de change sera de nouveau calculé en

utilisant les prix d'exécution réels et les taux de change réels à ce moment précis. Il peut arriver que le rapport EUR/USD évolue de manière défavorable, et que Tu doives parfois payer plus pour effectuer un achat (ou recevoir moins en cas de vente). Il est important que Tu disposes de suffisamment de liquidités sur Ton Compte pour honorer les Ordres. Ton Compte ne doit pas se trouver à découvert. Toutefois, si Ton Compte se retrouve à découvert en raison de circonstances imprévues, il peut T'être demandé de remédier à ce découvert en transférant des fonds sur Ton Compte.

Enregistrement des transactions

Ton Compte fera l'objet de mutations, par exemple lors du transfert de liquidités et lors d'opérations d'achats/ventes d'actions. Cela se produit généralement en temps réel. Toutefois, Ton Compte de négociation en espèces auprès de ABN AMRO Clearing Bank sera débité et crédité à la date de valeur.

Lorsque Tu procèdes à l'achat ou à la vente d'actions, le vendeur ne doit généralement délivrer les actions que deux jours après la date de la transaction et le paiement s'effectue donc à ce moment-là. Tu peux retrouver cette date de valeur dans le message que Tu recevras dans Ta boîte de réception et contenant les détails de la transaction. La date de valeur doit être visible pour chaque mutation. BUX traitera toutes les mutations en temps réel et effectuera les transactions en espèces sur Ton Compte de négociation en espèces auprès de ABN AMRO Clearing Bank à la date de valeur.

Ton Compte de contrepartie (Contra Account)

Afin de pouvoir effectuer des transferts depuis et vers Ton Compte, il est nécessaire que Tu procèdes à un dépôt sur Ton Compte en utilisant un Compte bancaire personnel à Ton nom. Ce Compte bancaire sera alors lié à Ton Compte et seul ce Compte bancaire peut être utilisé pour les transferts.

Merci de noter que ce Compte bancaire doit être à Ton nom et détenu auprès d'un établissement de crédit situé dans l'UE. Lorsque BUX reçoit un virement, Ton nom n'est parfois pas reçu immédiatement et Notre Support Client est donc susceptible de Te contacter, le cas échéant.

Virement de fonds

Tu peux facilement déposer des fonds sur Ton Compte ou retirer des fonds de Ton Compte vers Ton Compte de contrepartie. Pour ce faire, il Te suffit d'utiliser les boutons « Recharger » ou « Retirer ». Si Tu retires des fonds, merci de noter qu'il faut parfois jusqu'à cinq jours ouvrables avant que les fonds n'arrivent sur Ton Compte de contrepartie. Tu as la possibilité d'effectuer un retrait à tout moment de la journée et il sera traité immédiatement sur Ton Compte. Tu ne peux toutefois pas annuler une demande de retrait une fois celle-ci effectuée. BUX propose ses services en ligne et n'accepte pas les dépôts ou les retraits en espèces.

Date de valeur

Lorsque Tu effectues un dépôt ou un retrait, BUX fixe la date de valeur à une date ultérieure. Cela concerne les instructions que BUX Te donne pour effectuer une mutation à partir de Ton Compte de négociation en espèces auprès de ABN AMRO Clearing Bank.

Transfert de fonds au sein de BUX

Le transfert de fonds au sein de BUX n'est pas possible. Cela s'applique également aux actifs.

Transfert d'actifs depuis et vers BUX

BUX n'offre pas la possibilité de recevoir ou de transférer des actifs de ou vers une autre partie chez laquelle Tu as également un compte.

Aperçu

Tu peux retrouver plusieurs aperçus dans Ton Compte, tels que :

- Portefeuille ;
- Solde ;
- Aperçu des Ordres ;
- Aperçu des transactions.

Aperçu fiscal

BUX Te fournira un aperçu de l'exercice financier après la fin de celui-ci. Il s'agit d'un aperçu indiquant le solde de Ton Compte et le montant total des impôts sur les dividendes retenus. Ce rapport annuel Te sera nécessaire afin d'effectuer Ta déclaration d'impôts auprès des autorités fiscales. BUX informera les autorités fiscales du montant de Ton solde et des impôts payés.

Sécurité personnelle

Il est important que Tu ne partages pas Tes informations personnelles avec d'autres personnes et que Tu conserves ces informations sécurisées. Merci de prêter une vigilance particulière aux sites Internet et aux e-mails frauduleux qui semblent provenir de BUX. Il est important de retenir que BUX ne Te contactera jamais pour Te demander Ton code PIN et que toute demande de fournir Ton code PIN doit donc être considérée comme suspecte. En cas de doute, n'hésite pas à contacter notre Support Client.

En cas d'oubli de Ton code PIN ou si quelqu'un Te l'a volé, merci de contacter Notre Support Client.

Site Internet

BUX dispose de deux sites Internet disponibles aux adresses : <https://getbux.com/fr> et <https://bux.com/fr>, sur lequel Tu trouveras des informations générales sur BUX et les services fournis. Tu y trouveras également la Politique d'exécution des Ordres de BUX et des informations concernant les frais.

Support Client

Si Tu as des questions, des suggestions, des commentaires ou des réclamations concernant les services offerts par BUX, n'hésite pas à contacter notre Support Client. Ce dernier est à ton entière disposition entre 9h00 et 18h00, heure d'Europe centrale (HEC), les jours ouvrables.

Pour contacter le Support Client, merci de te rendre dans les « Paramètres » de l'application BUX et choisir Support. Tu auras alors le choix de chatter ou d'appeler un des agents de notre Support Client. Tu peux également contacter Notre Support Client par e-mail à l'adresse : support@bux.com.

4 Risques liés aux investissements

Connaissances et expérience

BUX est tenu de recueillir des informations permettant de tester Tes connaissances et Ton expérience relatives aux Instruments financiers ou à des services spécifiques. Pour répondre à ses obligations, BUX Te posera plusieurs questions lors de Ta demande d'ouverture de Compte. Sur la base des informations fournies, BUX sera en mesure de déterminer si le produit ou le service Te convient.

Il T'incombe d'avoir des connaissances suffisantes sur les investissements et les marchés financiers, car chaque investissement que Tu effectues comporte des risques. De nombreuses connaissances utiles peuvent être trouvées sur Internet ou dans des livres spécialisés. Il est important de connaître les informations relatives au marché, au produit lui-même et les actualités concernant les produits financiers. La situation financière de la société est décrite dans les états financiers, qui sont publiés sur le site Internet de la société.

Il peut arriver que Tu perdes une partie ou la totalité de Ton investissement en raison de diverses circonstances. Il convient d'avoir parfaitement conscience d'un certain nombre de risques importants liés à tout investissement. Ces risques sont décrits dans le document « Déclaration des risques » de BUX, que Tu dois accepter avant d'ouvrir un Compte auprès de BUX.

Pannes de courant/Calamités

Nous ne sommes pas en mesure d'assurer que le trading d'un instrument financier sera possible

dans toutes les situations, notamment du fait de possibles pannes ou problèmes techniques. Un problème peut survenir au niveau du flux de cotations ou directement chez les parties qui Nous fournissent des services ou chez Ton fournisseur de télécommunications. En cas de panne de courant ou de calamité, les dommages peuvent être importants, même si BUX et tous ses fournisseurs prennent toutes les mesures nécessaires pour limiter les dégâts. Merci donc d'en tenir compte.

5 Ordres

Types d'Ordres

Lors de la passation d'ordres, il est possible de choisir entre différents types d'ordres.

Ordre au Marché :

Un Ordre au Marché est un ordre d'achat ou de vente pour lequel Tu ne prévois aucune disposition limitative concernant le prix. Ce type d'ordre sera envoyé à la bourse immédiatement après l'exécution de l'ordre. Les Ordres au marché sont toujours des ordres de jour. Ces ordres sont exécutés quel que soit le prix. BUX a fixé des limites pour Te protéger afin d'éviter que le prix auquel il est exécuté ne soit trop éloigné du dernier prix connu. Si le prochain cours sur les marchés financiers dépasse les limites, Ton Ordre sera rejeté. Merci de noter qu'aucun Ordre au Marché ne peut être passé en dehors des heures de trading. Une somme d'argent égale à la valeur de Ton ordre d'achat sera conservée pour satisfaire à cette obligation. Tu dois également avoir conscience qu'un prix indicatif sera utilisé pour la création de l'ordre d'achat. Dans le cas d'un ordre de vente, BUX utilisera un prix indicatif auquel l'ordre peut être exécuté. L'exécution finale détermine la valeur totale finale. L'avantage d'un Ordre au Marché est sa rapidité d'exécution. L'inconvénient, d'autre part, est que le prix auquel l'Ordre est exécuté peut s'éloigner du dernier prix coté en raison des fluctuations de prix. Il peut donc arriver que la situation dans le carnet d'ordres ait considérablement changé.

Ordre Limite :

Dans le cas d'un Ordre Limite, pour un ordre d'achat, Tu indiques le prix maximum que Tu souhaites payer, et le prix minimum que Tu souhaites recevoir dans le cas d'un ordre de vente. La somme d'argent correspondante à la valeur de Ton ordre d'achat sera conservée pour satisfaire à l'obligation à la date de règlement. Dans le cas d'un ordre de vente, Tu verras la valeur totale que Tu souhaites recevoir lorsque la limite de prix est atteinte et exécutée. Ce type d'ordre sera envoyé à la bourse immédiatement après l'exécution de l'instruction d'ordre. L'Ordre Limite expirera à la fin de la journée de trading s'il n'a pas été annulé ou exécuté. Dans le cas d'un Ordre ayant une plus longue durée, l'Ordre, s'il n'est pas exécuté ou annulé, expirera à la fin de la journée de trading.

Les taxes et les frais calculés seront déduits et affichés à titre indicatif sur l'écran de l'Ordre. L'exécution finale de l'Ordre déterminera le calcul final. Tous les Ordres ne peuvent être créés que pendant les heures normales de trading de la bourse où l'instrument financier est principalement négociable.

Ordre à révocation (GTC) :

Dans le cas d'un Ordre à révocation (GTC), Vous indiquez le prix maximum que Vous souhaitez payer pour un ordre d'achat et le prix minimum que vous souhaitez recevoir en cas d'ordre de vente. Le montant de la valeur de Votre ordre d'achat sera réservé pour pouvoir satisfaire à l'obligation à la date de règlement. Dans le cas d'un ordre de vente, Vous verrez la valeur totale que Vous souhaitez recevoir lorsque la limite de prix est atteinte et que l'ordre est exécuté. Ce type d'ordre sera envoyé directement à la bourse à la clôture de l'instruction. L'Ordre GTC restera actif pendant une longue période, contrairement à l'Ordre valable jour qui expire à la fin de la journée de négociation. L'Ordre GTC peut être annulé par Vous ou par un Tiers comme la bourse ou le courtier exécutant, par exemple, par une opération sur titres ou un entretien technique.

Les impôts éventuels et les frais calculés seront déduits et affichés à titre indicatif à l'écran de l'ordre. L'exécution finale de l'Ordre déterminera le calcul définitif. Tous les ordres ne peuvent être créés que pendant les heures habituelles de négociation de la bourse où l'instrument financier est principalement négociable.

Ordre Zero :

Dans le cas d'un Ordre Zero, Tu donnes un Ordre d'Achat ou de Vente pour exécuter l'Ordre peu après l'Heure Limite (la clôture) du marché spécifique. L'Heure Limite est le moment de la journée où Nous n'acceptons pas de nouveaux Ordres pour cette journée. Cette heure peut varier selon les bourses. De plus amples informations sont disponibles sur le site Internet et/ou l'application. Merci de noter qu'il n'est pas possible de spécifier une limite. BUX calculera le montant d'achat au prix actuel de l'instrument financier au moment où l'Ordre est créé et conservera une légère garantie supplémentaire. Il s'agira alors du montant maximum d'achat. BUX tient compte du fait que l'Ordre peut être exécuté à un prix plus élevé et indiquera le nombre maximum d'actions que Tu peux acheter. Tu ne peux pas vendre plus d'actions que Tu n'en possèdes et une telle opération sera bloquée. En cas d'ordre de vente, BUX calculera le montant total minimum de vente. BUX tient compte des fluctuations de prix négatives. L'Ordre Zero peut être créé pendant les heures de trading de la bourse où l'instrument financier est négocié afin d'être proposé à l'exécution par BUX à l'Heure Limite suivante. Chaque jour de trading de la bourse où est négocié l'instrument financier aura sa propre Heure Limite. L'Heure Limite dépendra du lieu où l'instrument financier est négocié, une action américaine aura une Heure Limite différente de celle d'une action néerlandaise. Lors de la création de l'Ordre, l'Heure Limite suivante sera indiquée sur l'écran de l'Ordre Zero créé. Tant que l'Heure Limite n'est pas atteinte, Tu as la possibilité d'annuler un Ordre Zero créé.

Si le prix dépasse les limites maximales fixées, l'Ordre Zero ne sera pas passé par BUX et expirera. En effet, Tu ne peux pas dépenser plus que les liquidités se trouvant sur Ton Compte BUX. Merci de toujours vérifier si l'Ordre Zero a été exécuté en tout ou en partie ou s'il a expiré (partiellement). Les limites s'appliquent uniquement aux variations de prix négatives. Un Ordre

Zero d'achat dont le prix de l'instrument financier a énormément baissé sera donc exécuté. Cela s'applique également à un Ordre de vente, lorsque le prix a augmenté.

L'Ordre Zero n'est pas immédiatement transmis aux marchés financiers, mais sera d'abord collecté et proposé pour exécution dans la fenêtre d'exécution après l'Heure Limite. BUX passera l'Ordre peu après l'Heure Limite. L'Ordre sera proposé à l'exécution après l'Heure Limite, mais avant la fermeture de la bourse. C'est ce que nous appelons la fenêtre d'exécution. Tu recevras toujours un message concernant le statut de Ton Ordre, généralement un message d'exécution. Il est notamment possible que Ton Ordre ne soit que partiellement exécuté ou qu'il soit refusé en raison d'une variation négative du prix. Il est possible que le prix de l'instrument financier fluctue à un point tel qu'après la passation de l'Ordre, le prix se situe en dehors des limites fixées par BUX, auquel cas l'Ordre sera refusé et Tu en seras informé.e.

Le prix auquel un Ordre Zero est exécuté dépend du prix réel du marché au moment de l'exécution de la transaction. Cela peut être à Ton avantage ou à Ton désavantage en fonction des fluctuations de prix sur le marché concerné.

Nous T'invitons à prendre parfaitement connaissance des risques inhérents à ce type d'Ordre. BUX n'est pas responsable des pertes encourues suite à Ton choix de passer un Ordre Zero. Il est également important que Tu surveilles le statut de Ton Ordre Zero. Tu dois enfin réaliser que le prix, au moment de la création de l'Ordre Zero, ne correspond généralement pas au prix réel lors de l'exécution de l'Ordre Zero.

Tu as la possibilité de passer des Ordres dans l'application BUX. À partir de l'application, Tu peux sélectionner une action ou un autre Instrument financier de Ton choix ou simplement rechercher une action spécifique en utilisant la fonction de recherche de l'application. Si Tu souhaites passer un Ordre, il est très important de vérifier toutes les informations et de confirmer que tout est en ordre.

Statut de l'Ordre

Un Ordre a un cycle de vie et peut posséder les statuts suivants :

- Créé : L'Ordre est créé
- Passé : L'Ordre est confirmé dans le carnet d'ordre
- Exécuté : L'ordre est exécuté
- Partiellement exécuté : L'Ordre est partiellement exécuté
- Annulé : L'ordre est annulé
- Rejeté : L'Ordre est rejeté
- Expiré : L'Ordre a expiré

Le statut d'un Ordre indique son statut lors de la dernière actualisation. Il est important de suivre le statut de Tes Ordres afin de savoir quand Tu dois agir. Par exemple, lorsque l'Ordre est rejeté par la bourse ou lorsque l'Ordre expire à la fin d'une journée de trading.

Lorsque Tu souhaites Toi-même annuler un Ordre, Tu dois avoir conscience que cela est possible uniquement si l'Ordre n'a pas encore expiré. Un Ordre du jour est valable jusqu'à la clôture du marché le jour de trading où Tu as émis l'Ordre.

Confirmation

Chaque Ordre que Tu crées devra être confirmé via une page de confirmation. Il Te sera alors demandé de confirmer l'Ordre. Il est important que Tu vérifies que toutes les informations sont exactes avant de confirmer.

Si Tu ne possèdes pas suffisamment de liquidités disponibles sur Ton Compte BUX (c'est-à-dire si l'Ordre dépasse les liquidités disponibles), l'Ordre ne peut pas être créé.

Les frais de transaction et le taux de change (le cas échéant) sont pris en compte pour calculer la valeur totale d'un Ordre. Pour les transactions imposables qui sont soumises à la Taxe sur les transactions financières, le montant de la taxe est pris en compte dans le prix de l'Ordre. La majoration du taux de change BUX est également prise en compte dans le montant correspondant au taux de change. Le montant des taxes ou des frais de transaction liés à l'Ordre et le taux de change seront ajustés lors de l'exécution, car le prix exact de l'exécution n'est définitif qu'à ce moment. Il est donc possible que les coûts de transaction réels, le taux de change, la majoration ou le montant de la taxe sur les transactions financières soient inférieurs ou supérieurs à ceux qui étaient précédemment indiqués. Le taux de change, lors de l'exécution d'un Ordre dans une devise autre que l'euro, s'applique à la valeur totale de la transaction. BUX applique une majoration sur le taux de change pour chaque Ordre exécuté, qui est immédiatement visible sur Ton Compte après l'exécution de l'Ordre. Les frais réels sont indiqués sur le site Internet de BUX (<https://getbux.com/fr/tarifs/>)

Il n'est pas possible de vendre des Instruments financiers que Tu ne possèdes pas (vente à découvert)

Plan d'investissement

Outre les ordres ponctuels, BUX permet également aux clients de participer à un Plan d'investissement. Cette fonction permet aux clients de sélectionner les actions et les FNB (fractionnés) exacts dans lesquels ils souhaitent investir régulièrement, ainsi qu'une date/fréquence à laquelle ils souhaitent que ces investissements aient lieu (par exemple, une fois par mois, le 26). Le Plan d'investissement sera enrichi de nouvelles fonctionnalités au fil du temps, comme la possibilité d'investir un montant en espèces et d'investir dans des FNB fractionnés et/ou dans des actions fractionnées (américaines). Ensuite, une fois par mois, à cette date-là, BUX utilisera des ordres Zero afin d'acheter ces FNB pour le client. Si les fonds ne sont pas suffisants, cinq jours avant le jour d'exécution, BUX peut envoyer au client une notification l'invitant à déposer des fonds sur son compte. Le client peut également donner son accord à BUX pour débiter directement les fonds du compte bancaire IBAN lié. Bien que BUX prendra des mesures raisonnables pour s'assurer que la notification visant à garantir que des fonds suffisants sont disponibles sur le compte du client est envoyée, BUX n'est pas responsable dans le cas où elle n'est pas envoyée. BUX n'est pas non plus responsable des occasions d'investissement manquées par le client en raison de fonds insuffisants ou de tout problème ou obstacle dû à des incidents fâcheux concernant l'option de prélèvement automatique du Plan d'investissement. Le client peut arrêter ou modifier le Plan d'investissement à tout moment avant la date d'exécution. Attention : les ordres placés dans le cadre d'un Plan d'investissement sont soumis aux mêmes restrictions de valeur notionnelle que celles qui s'appliquent aux ordres ordinaires (voir la section

« Restrictions et limites » ci-dessous).

Heures d'ouverture

Actuellement, il est possible d'émettre un Ordre uniquement pendant les horaires d'ouverture des marchés. La plupart des marchés européens ouvrent à 9h00 et ferment à 17h30 HEC. Les marchés se trouvant dans des fuseaux horaires autres que l'HEC peuvent donc avoir des horaires d'ouvertures différentes.

Heures d'échange prolongées

Les bourses américaines ouvrent à 09h30 (heure de l'Est) et ferment à 16h00 (heure de l'Est). Il s'agit des heures normales d'échange et, avec la plupart des courtiers, tu ne pourras échanger des actions américaines que pendant cette période, lorsque le marché est réellement ouvert. Or, il est fréquent que les entreprises américaines publient leurs chiffres après la clôture de la bourse. Il s'ensuit souvent des sauts de prix considérables, dans un sens positif ou négatif. Chez BUX, il est également possible d'échanger en dehors des heures normales d'ouverture de la bourse américaine. En tant qu'investisseur ou investisseuse, tu as ainsi la possibilité d'effectuer des échanges immédiatement après la publication des chiffres. Néanmoins, tu dois être conscient.e des risques encourus, par exemple le risque d'une liquidité plus faible pendant ces heures prolongées. BUX t'encourage donc à lire la déclaration de risque BUX concernant tous les risques possibles. Les ordres créés pendant les heures prolongées - s'ils ne sont pas exécutés ou annulés - expirent à la fin de la journée d'échange.

L'échange aux heures prolongées te permet d'effectuer des échanges avant l'ouverture des marchés (pré-ouverture) et après la clôture des marchés (pré-clôture). Les échanges pré-marché seront disponibles au moins 2h30 plus tôt. Les échanges après la clôture se poursuivent pendant au moins 4h supplémentaires. Cela représente 6h30 d'échanges en plus, chaque jour. BUX va progressivement proposer des horaires de trading étendus, en commençant par les heures de préouverture des marchés et les quelques heures après la fermeture, avant d'élargir la plage horaire post-fermeture.

Les ordres créés pendant les heures de pré-ouverture - s'ils ne sont pas exécutés ou annulés - expireront à la fin de la période après les heures de pré-clôture.

Les ordres créés pendant les heures normales de trading - s'ils ne sont pas exécutés ou annulés - expireront à la fin des heures normales de trading.

Les ordres créés pendant le trading en heures pré-clôture - s'ils ne sont pas exécutés ou annulés - expireront à la fin du trading en heures pré-clôture.

Exécution des Ordres

Lorsqu'un Ordre est exécuté, le règlement s'effectue au sein de Ton portefeuille. La Valeur du Compte, les liquidités disponibles et les liquidités réservées seront ajustées à ce moment. Tout

Ordre exécuté sera également affiché comme une transaction. Selon les dispositions prises sur les marchés financiers, une transaction est réglée deux jours après le jour du trading (J+2). Cela signifie que le paiement et la livraison de l'Instrument financier ont lieu à J+2. La date de règlement est indiquée dans l'historique de Tes transactions. BUX effectue toutes les opérations dans Ton portefeuille en temps réel. Toutefois, les fonds se trouvant sur Ton Compte de négociation en espèces détenu auprès de ABN AMRO Clearing Bank seront crédités ou débités à la date de valeur.

Dès que Tu acquiers un Instrument financier, Tu en deviens le propriétaire économique. À la date de règlement de l'Instrument financier, Tu en deviens le propriétaire légal. À la date de règlement, Tu reçois (en cas d'achat) ou transfères (en cas de vente) effectivement l'Instrument financier. Un propriétaire économique a droit à des dividendes si l'achat a lieu un jour avant que les actions sans droit aux dividendes ne soient négociables. C'est ce que l'on appelle la date ex-dividende.

Restrictions et limites

BUX peut, à la lumière des évolutions du marché ou du portefeuille d'un Client et lorsque BUX le juge nécessaire, imposer de tout temps des restrictions et des limites relatives aux Ordres et aux positions sur les Instruments financiers.

De telles limites et restrictions comprennent notamment :

- Restriction de la valeur notionnelle

Cette restriction vise à empêcher l'envoi d'Ordres à valeur notionnelle élevée au carnet d'ordres susceptibles d'entraîner des fluctuations importantes du marché. Ce contrôle notionnel calcule la valeur notionnelle au niveau de l'Ordre (quantité*prix*taux de change) et fixe des limites configurables. Les Ordres supérieurs au maximum de la valeur notionnelle seront refusés par BUX.

- Limite de prix

Cette restriction empêche d'envoyer des Ordres au lieu d'exécution qui sont supérieurs aux limites de prix préétablies par BUX. Par exemple, les limites de prix pour les actions ne peuvent pas dépasser de plus de 5 % le prix actuel du marché.

- Devises étrangères

Pour un Ordre qui n'est pas directement exécuté (mais qui le sera ultérieurement), une réservation sera placée sur Ton Compte pour prendre en compte les importantes fluctuations de la devise étrangère. Cette réservation expire en cas d'exécution ou d'annulation de l'Ordre.

- Restriction de volume

Cette restriction vise à empêcher l'envoi de gros volumes d'Ordres au lieu d'exécution qui pourraient provoquer des fluctuations extrêmes du marché.

- Restriction relative aux annulations d'Ordres

Cette restriction vise à empêcher l'envoi d'un nombre d'Ordre annulés supérieur au nombre d'Ordres passés.

Pas de cotation « Tick Size »

Le montant minimum par lequel le prix d'un Instrument financier, tel qu'une action, peut évoluer est appelé « Tick ». L'importance de cette variation, le « Pas de cotation » (Tick size) est fixé pour chaque Instrument financier par le marché financier. Chaque action est distribuée dans une fourchette de « Pas de cotation » et cela est ajusté chaque année.

Gel

Il est possible que le taux d'un Instrument financier fasse un grand bond sur le marché. Pour éviter le chaos sur le marché, les opérations de trading seront temporairement suspendues. Cette mesure est appelée « Gel ». La fourchette de prix qui déclenche un Gel est différente pour chaque Instrument financier et est déterminée par le lieu de négociation. Tout Ordre reçu par la bourse lors d'un Gel sera rejeté. L'Ordre recevra également le statut « Rejeté ».

Dysfonctionnement

Un dysfonctionnement technique peut T'empêcher de passer un Ordre. Si une telle situation se produit, merci de contacter le Support Client BUX afin de passer un Ordre. Merci de noter que Tu ne peux pas passer un Ordre de vente auprès de notre Support Client.

Taxe sur les transactions financières

La taxe sur les transactions financières (TTF) est une taxe qui est prélevée lorsque Tu achètes des actions (ou des titres similaires, tels que des certificats de dépôt pour les actions) qui répondent à certains critères, quels que soient le lieu de négociation et/ou l'inclusion dans des indices.

- sur les titres français depuis le 1er août 2012,
- sur les titres italiens depuis le 1er mars 2013.

Cette taxe s'applique aux Instruments financiers suivants :

Pour les titres français :

- les actions de sociétés,
- les certificats de dépôt d'actions (IDR, ADR),

cotés sur un marché réglementé français ou étranger et émis par des sociétés françaises dont la capitalisation boursière moyenne a dépassé 1 milliard d'euros sur la dernière année.

Merci de consulter le site de BUX. Tu pourras y trouver un lien vers la liste des instruments actuels soumis à la TTF dans la section FAQ/Support.

Pour les titres italiens :

- les actions de sociétés,
- les certificats de dépôt d'actions (IDR, ADR),

cotés sur un marché réglementé français ou étranger et émis par des sociétés italiennes dont la capitalisation boursière moyenne a dépassé 500 millions d'euros sur la dernière année.

La TTF est due lors du transfert de propriété et est effective à la date de règlement. Concrètement, la taxe est due sur :

- Le montant net de la position acheteuse sur le marché secondaire ;
- les transferts entre comptes, à condition que le transfert soit effectué à titre onéreux et avec transfert de propriété ;
- certaines opérations sur titres.

Explication du montant net de la position acheteuse. La législation permet l'imposition de la TTF sur la base du montant net de la position acheteuse quotidien par bénéficiaire final et par action. Cela signifie que tous les achats et ventes de la même action le même jour peuvent être compensés et que le montant net de la position acheteuse sera utilisé pour le calcul de la taxe.

La TTF n'est pas due sur les transactions suivantes :

- les achats sur le marché primaire (IPO) ;
- les transferts entre comptes sans transfert de propriété (transferts entre deux comptes du (des) même(s) titulaire(s) de compte) ;
- les transferts à titre gratuit (par exemple, les héritages, les dons, les transferts gratuits) ;
- les ventes, rachats, remboursements ;
- certaines opérations sur titres.

La taxe est prélevée sur le montant net de la position acheteuse.

Pour les titres français, le taux d'imposition est de 0,40 % sur les achats d'actions.

Pour les titres italiens, le taux d'imposition est de 0,10 % sur les achats d'actions.

Une estimation de la TTF sera calculée et affichée lorsque Tu remplis un bon de commande. Lors de l'exécution de Ta commande, la TTF est calculée et immédiatement débitée de Ton solde de trésorerie. Après la fermeture du marché, le montant net de la position acheteuse sera calculé. Si Tu as également vendu des actions de la même société le même jour, BUX créditera Ton compte.

Exemple

Tu as effectué les transactions suivantes concernant Air France/KLM le même jour de trading :

Tu as acheté 100 actions à 12,10

Tu as vendu 40 actions à 12,50

Après Ton achat, Tu seras débité-e de $100 \text{ actions} \times 12,10 \times 0,4\% = 4,84$ Euro.

Le montant net de Ta position acheteuse sera calculé après la fermeture du marché.

Le montant net de la position acheteuse sera donc de $100 - 40 = 60$ actions et la taxe relative à ce montant net de la position acheteuse sera donc de $60 \times 12,10 \times 0,4\% = 2,90$.

BUX Te versera donc un crédit de $4,84 - 2,90 = 1,94$ Euro.

6 Opérations sur titre

Opérations sur titre et autres opérations administratives

Lorsqu'une opération sur titre a lieu et impacte Ton Compte, BUX s'efforcera de T'en informer. BUX a le droit de traiter une opération sur titre à sa seule discrétion, et notamment le droit de ne prendre aucune action.

BUX traitera généralement les opérations sur titre comme une distribution de liquidités dans la devise de Ton Compte à la date de paiement ou lorsque BUX reçoit le dividende du dépositaire. Si l'opération sur titre est en devise étrangère, elle sera d'abord convertie dans la devise de Ton Compte avant d'être payée.

Date limite

De nombreuses opérations sur titres volontaires comportent une date limite. BUX assurera le suivi de cette date limite avec son dépositaire. Dans les cas où la date limite Te concerne, BUX Te contactera.

6.1 Définitions des opérations sur titres

Il existe de nombreux types d'opérations sur titre, que BUX décrit brièvement ci-dessous :

Le paiement d'un dividende pour une action

La plus courante de toutes les opérations sur titre est la distribution de dividendes en numéraire (espèces). BUX traitera le dividende et Te versera le montant brut moins la retenue à la source.

Dividende optionnel

Les sociétés proposent parfois des dividendes optionnels, un scénario dans lequel le dividende peut être perçu soit en espèces, soit sous la forme d'actions supplémentaires. BUX Te donnera la possibilité de choisir si Tu souhaites percevoir le dividende en espèces ou en actions supplémentaires.

L'option par défaut est le versement de dividendes en numéraire. Tu peux modifier cette option si Tu préfères percevoir les dividendes en actions supplémentaires. BUX tiendra compte de Ton choix de percevoir les dividendes en actions supplémentaires dans la mesure où ses capacités lui permettent de répondre à Ta préférence. Si BUX n'est pas en mesure d'organiser la distribution de Tes dividendes en actions, le versement du dividende se fera en espèces.

Le cas échéant, une retenue à la source sera effectuée.

Offre publique (Claim Rights)

Cette opération sur titre offre à l'actionnaire la possibilité d'acheter de nouvelles actions à un prix réduit ou de vendre ces droits. Il est également possible de laisser ces droits s'éteindre lorsqu'ils ne sont pas exercés. En raison des grandes disparités entre les différents droits et de leurs caractéristiques spécifiques, BUX T'informerá par courrier, ou par message envoyé dans Ta boîte de réception de l'application BUX, pour T'expliquer comment cette opération sur titre sera traitée.

Offre publique d'achat

Lorsqu'une société est acquise par une autre société, il peut être possible de recevoir des liquidités en échange de Tes actions existantes dans le cadre d'une offre publique d'achat. Par défaut, BUX inscrira Tes actions dans l'offre proposée. BUX T'en informera alors par courrier ou par message envoyé dans Ta boîte de réception de l'application BUX.

Il arrive qu'une offre publique d'achat soit effectuée en actions par l'autre société. Dans un tel cas, il est possible de recevoir de nouvelles actions en échange de Tes actions existantes.

Regroupement et fractionnement d'actions

Une société peut décider de fractionner ses actions en raison d'un prix de l'action bas ou élevé. Dans ce cas, BUX arrondit Ta position au nombre entier d'actions le plus proche. Toute valeur résiduelle Te sera reversée sous forme de liquidités.

6.2 Opérations administratives

Introduction en bourse (IPO)

BUX ne propose aucune possibilité de participer à une quelconque introduction en bourse.

Assemblée des actionnaires

BUX Te donnera la possibilité d'utiliser l'application BUX pour exercer en assemblées d'actionnaires Tes droits de vote en qualité d'actionnaire. Tu pourras choisir de recevoir des informations destinées aux actionnaires, par exemple les délibérations d'assemblées d'actionnaires, via l'application et décider ensuite d'exercer Tes droits de vote en tant qu'actionnaire dans une assemblée des actionnaires.

Le vote s'effectuera via un service de vote par procuration proposé par un partenaire BUX. Tu recevras un lien dans Ta boîte de réception de l'application BUX, grâce auquel Tu pourras exprimer Ton vote. Dès lors que Tu as accepté d'utiliser Tes droits de vote, des frais Te seront facturés et déduits de Tes liquidités disponibles. Tu trouveras davantage d'informations à propos de ces frais sur getbux.com/pricing.

Tu peux accepter et refuser d'utiliser ces services d'information et les services de vote par procuration qui y sont associés. Tous les résultats d'une assemblée des actionnaires et les informations y afférentes seront partagés si Tu consens à l'utilisation du service.

À l'heure actuelle, ce service concerne uniquement les bénéficiaires d'instruments financiers de l'Union européenne. Si Tu as indiqué Ton souhait de voter, mais que Tes titres font l'objet d'un prêt, BUX s'efforcera de les récupérer avant la date d'enregistrement pertinente. Cet effort peut s'avérer vain, car BUX a besoin de se fier à des tiers.

7 Fractions d'actions

Les fractions d'actions sont de plus petites portions d'une action, ou des fractions d'actions entières d'une société ou d'un ETF. Tu peux donc négocier des actions et des ETF fractionnés en

portions d'actions - en plus des actions entières. BUX Te permet de négocier des fractions d'actions jusqu'à 6 décimales.

Avec les fractions d'actions, Tu peux investir dans des actions et des ETF, dont le prix pour l'action entière est élevé, avec un montant minimum de 10 euros.

Tu peux passer des ordres pour acheter des fractions d'actions en temps réel en euros et vendre des fractions d'actions. Tous les ordres seront arrondis, convertis dans la devise du titre ou de l'ETF si cette devise est différente de celle de l'utilisateur en utilisant le taux de change actuel, puis utilisés pour acheter une fraction d'action correspondant au montant initial en euros. Lorsque Tu crées un ordre, une indication du nombre de fractions d'actions que Tu peux acheter s'affiche. Lorsque l'ordre est exécuté, le nombre réel de fractions d'actions s'affiche, ainsi que le montant total initial en euros.

Tu peux recourir à un ordre au marché pour négocier des fractions d'actions. La description d'un ordre au marché se trouve dans le présent document.

Tous les ordres fractionnés sont transmis par BUX à un courtier exécutant qui sera chargé d'exécuter l'ordre. Lorsqu'un ordre contient plusieurs actions et une partie fractionnée, le nombre arrondi d'actions sera routé entre plusieurs sites. La partie fractionnée de l'ordre est transmise par le courtier exécutant à un internalisateur systématique qui exécutera l'ordre. Dans un tel cas, le prix d'exécution de la partie fractionnée sera le même que le prix d'exécution des actions multiples sur le marché. Dans le cas où l'ordre ne comporte que des fractions d'actions, l'ordre sera transmis par le courtier exécutant à l'internalisateur systématique qui l'exécutera immédiatement au prix du marché au moment fourni par son fournisseur de données.

Les fractions d'actions sont conservées dans le système de BUX - ces fractions d'actions n'existent pas en dehors du système de BUX. Les marchés financiers ne fonctionnent qu'avec un nombre entier d'actions. En dehors de BUX, seul le nombre entier d'actions existe et sera conservé par BUX et le dépositaire. Les actions (fractionnées) sont conservées par Stichting BUX Custody agissant comme véhicule à usage spécial (SPV) pour BUX. Cela signifie que Tes actions et fractions d'actions sont conservées de la même manière sécurisée.

Les fractions d'actions n'existant que dans le système de BUX, certains risques et limitations spécifiques sont liés à l'investissement dans des fractions d'actions.

BUX arrondit toutes les fractions d'actions à six décimales. Pour tous les ordres basés sur la valeur notionnelle, Ta transaction ne dépassera jamais le montant de l'ordre. L'arrondissement peut également affecter Ta capacité à être crédité.e des dividendes en espèces, des dividendes en actions et des fractionnements d'actions. Si Tu possèdes, par exemple, 0,000001 action d'une action qui verse un dividende d'un centime par action, nous ne créditerons pas Ton solde en espèces d'une fraction de centime.

BUX n'accepte que les ordres au marché pour les fractions d'actions, ce qui signifie qu'ils seront exécutés au prix du marché au moment où l'ordre arrive sur le marché. Le marché peut être dans ce cas un marché réglementé, un MTF ou un internalisateur systématique.

BUX se conformera à tous égards à sa politique de « meilleure exécution » pour tous les ordres

exécutés par le biais de BUX, conformément à ses exigences réglementaires. La composante fractions d'actions d'un ordre sera exécutée bilatéralement avec l'internalisateur systématique agissant en qualité de contrepartie et sera exécutée au prix du marché à ce moment.

Des dividendes seront versés aux personnes qui possèdent des fractions d'action. Les paiements de dividendes seront fractionnés sur la base de la fraction d'action détenue, puis arrondis au centime le plus proche.

Dans le cas d'un fractionnement ordinaire à terme, Ta position en fractions d'actions sera multipliée par le ratio de fractionnement. Par exemple, si Tu possèdes 1,5 action de la Deutsche Bank et que le rapport de division est de 2 pour 1, Tu obtiendras, après fractionnement, 3 actions de la Deutsche Bank.

Dans le cas d'un fractionnement d'actions extraordinaire ou d'un regroupement d'action, il se peut qu'un équivalent en espèces soit payé pour la position fractionnée.

Dans le cas d'un dividende optionnel, l'option par défaut du versement en espèces sera appliquée.

Transfert des fractions d'actions. Les fractions d'actions ne sont pas transférables. Si Tu fermes Ton compte, les fractions d'actions détenues sur Ton compte devront être liquidées.

Droits de vote. Les fractions d'actions n'existent pas en dehors du système de BUX. Cela signifie que BUX arrondira à l'action entière la plus proche le nombre total d'actions éligibles au vote.

8 Intérêts sur les liquidités non investies

Informations relatives aux intérêts sur le Cash Trading Account (« Compte »). Vous avez ouvert ce Compte auprès de la banque ABN AMRO Clearing (« la Banque »).

Pour vos activités de trading chez BUX via le Type de Compte que vous avez choisi, vous avez ouvert un Compte auprès de la Banque. Les Conditions Générales figurent dans votre Contrat Client CTA. Les intérêts vous sont payés par la Banque et nous nous proposons de vous l'expliquer en détail.

a. La Banque calcule des intérêts sur le solde de votre Compte. Les intérêts peuvent être à taux positif, taux négatif ou taux zéro (0 %).

b. Le taux d'intérêt applicable à votre Compte dépend du modèle de services que vous avez choisi chez BUX (vous trouverez plus d'informations sur les modèles de services proposés par BUX et les taux d'intérêts actuels sur (<https://getbux.com/tarifs/>))

- c. Les taux d'intérêts ne sont pas fixes. La Banque peut les modifier à tout moment.
- d. La Banque vous informera de modifications apportées au taux d'intérêt via le site Internet BUX.
- e. En cas de circonstances spécifiques, la Banque peut être amenée à facturer des intérêts à taux négatif.
- f. Si le taux d'intérêt devient négatif, la Banque l'annoncera au moins 14 jours au préalable.
- g. Si les intérêts sont à taux négatif, le solde de votre Compte peut diminuer du fait de la comptabilisation des intérêts négatifs. Vous devez conserver un solde suffisant sur votre Compte.
- h. La Banque calculera des intérêts sur les jours où votre solde a été présent sur le Compte.
- i. Le montant des intérêts est déterminé sur une base journalière en multipliant le solde du Compte par le taux d'intérêt et en divisant le résultat par 365 jours (ou 366 jours si l'année est bissextile).
- j. Le solde à la fin de la journée est utilisé pour ce calcul.
- k. Les intérêts sont portés mensuellement au crédit de votre Compte. Cette comptabilisation mensuelle intervient dans les 14 jours suivant chaque mois calendaire. Les intérêts du mois de janvier, par exemple, seront généralement payés au cours des deux premières semaines de février, ceux du mois de février seront payés au cours des deux premières semaines de mars, etc. La date exacte de l'inscription au crédit peut différer d'un mois à l'autre. Veuillez noter que les intérêts seront payés sans retenue à la source, il paraît opportun de consulter votre conseiller fiscal pour bien comprendre ce que cela implique dans votre situation spécifique.
- l. Si vous décidez de fermer votre Compte, les intérêts seront portés au crédit ou au débit du Compte avant la fermeture de celui-ci.

Si la Banque modifie le taux d'intérêt, BUX mettra à jour le taux d'intérêt sur le site web de BUX afin de vous tenir informé. Le taux d'intérêt applicable dépend du type de compte que vous avez choisi. Cela peut également signifier que le taux d'intérêt applicable est de 0%. Le taux d'intérêt applicable peut dépendre du montant des liquidités non investies que vous avez sur votre compte. Un aperçu détaillé des différents types de comptes et des taux d'intérêt applicables est disponible sur le site web du BUX (<https://getbux.com/fr/tarifs/>).

Tes fonds sont conservés en toute sécurité dans ABN AMRO Clearing Bank. Les comptes bancaires néerlandais sont protégés par la Deposit Garantie Stelsel (le système de garantie des dépôts, DGS), administrée par la Nederlandsche Bank (DNB) au nom du gouvernement néerlandais. En cas d'insolvabilité d'une banque, la DNB veille à ce que les titulaires de comptes récupèrent leur argent, à concurrence de 100 000 € par personne et par banque.

9 Opérations d'augmentation de capital

BUX s'est associé à un acteur extérieur, un spécialiste de la recherche de transactions qui réalise des opérations d'augmentation de capital hors marché qui ne sont normalement accessibles qu'aux investisseurs institutionnels et auxquelles Tu pourras désormais accéder. Ces opérations sont souvent pour Toi une opportunité d'acheter des actions à un prix réduit ou avantageux par rapport au prix du marché. BUX Te permet d'accéder librement à ces nouvelles opportunités de trading hors marché, auparavant réservées exclusivement aux investisseurs institutionnels. Ces opportunités concernent la levée de fonds de sociétés cotées (augmentations de capital sans droits préférentiels de souscription ou vente d'un paquet d'actions) et sont proposées pendant quelques heures aux mêmes prix réduits que ceux proposés aux investisseurs institutionnels, en dehors des heures d'ouverture du marché.

Dès que l'offre est ouverte, BUX T'en informera par e-mail. Tu trouveras dans cet e-mail toutes les informations pertinentes concernant l'offre, notamment la société impliquée, le type de transaction, le prix proposé, les conditions et modalités détaillées, la durée de la transaction, les exigences en matière de participation et le mode de souscription. À noter que chaque offre est unique et qu'il n'est pas garanti que Tu puisses te qualifier pour participer à toutes les offres. Si Tu ne remplis pas les conditions pour participer à une offre, BUX ne T'enverra aucun e-mail à ce sujet.

Si Tu souhaites participer, Tu dois en informer BUX avant le délai. Les instructions envoyées tardivement ne pourront pas être acceptées. Tu dois mentionner le montant en euros que Tu souhaites investir. Assure-Toi que le solde disponible sur Ton compte chez BUX est suffisant à la date limite précisée et supérieur au montant en euros que Tu auras indiqué, sinon Tes instructions ne pourront pas être acceptées. Tes instructions étant irrévocables, assure-Toi qu'elles sont correctes. Après réception de Tes instructions, BUX en informera l'acteur extérieur. Le jour même, BUX débitera le montant en numéraire indiqué du solde de Ton compte. Le(s) jour(s) ouvrable(s) suivant(s), BUX créditera les actions attribuées dès réception et portera le montant en numéraire non utilisé au crédit du solde de Ton compte. L'attribution d'actions en général ou pour l'intégralité du montant en numéraire que Tu auras indiqué n'est pas garantie à la date de Ta souscription et peut varier d'une offre à l'autre.

10 Clause de non-responsabilité

La présente fiche d'information produit a été créée avec la plus grande minutie. Toutefois, BUX n'est pas responsable des informations incorrectes figurant dans le présent document.